

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 01.148

L'An Deux Mille Un, le 19 décembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint.

DATE DE CONVOCATION

13 DECEMBRE 2001

DATE D'AFFICHAGE

13 DECEMBRE 2001

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, Adjointes,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, Mme BRAULT, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, M. DENIS, Mmes DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mlle ISENDICK, Mme JOLY, MM. LIBOUBAN, MERLE, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, Mlle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. MOST par M. LE GUEUT
Melle LABEYRIE par Mme GEOFFROY
M. SIMONNET par Mme PELTIER

ABSENTS-EXCUSES : NEANT

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 30
Nombre de Votants : 33

Mlle ISENDICK a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : DEPLACEMENT DE LA STATION DE RELAIS DE DRAGAGE
AVENANTS N° 1 AUX LOTS N° 1 et N° 3

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 29 juin 2001 le Conseil Municipal a approuvé la procédure d'appel d'offres relative au déplacement du relais de dragage à l'issue de laquelle des marchés ont été conclus avec :

- Lot n° 1 "Station de relevage des eaux de dragage" : entreprise INDUSTRIELEC de Poitiers, pour un montant de 904.128,16 Francs TTC (137.833,45 Euros).

- Lot n° 2 "Construction d'un bâtiment" : entreprise INDUSTRIELEC de Poitiers, pour un montant de 306.696,26 Francs TTC (46.755,54 Euros)

- Lot n° 3 "Terrassement et pose de canalisation" : entreprise DAVID ROUTES & T.P. de Royan, pour un montant de 312.849,68 Francs TTC (47.693,62 Euros).

Or, il est apparu en cours de chantier que pour mener à bien cette opération, il s'avérait nécessaire d'envisager les travaux complémentaires ou modificatifs suivants :

A) Lot n° 1 "Station de relevage des eaux de dragage" :

- Sortie de pompe "refoulement" : Pour des raisons évidentes de pérennité, il semble judicieux d'installer un raccord "flexible" sur le corps de pompe, pour un montant en plus-value estimé à 16.744,00 Francs TTC (2.552,61 Euros TTC).

- Sécurité "manque d'eau" : Il est indispensable de recourir à l'introduction d'une sécurité en cas de manque d'eau permettant d'éviter tout problème sur les garnitures et la pompe de lubrification pour un montant en plus-value estimé à 11.720,80 Francs TTC (1.786,82 Euros).

Ces deux modifications font l'objet d'un avenant n° 1 au lot n° 1, pour un montant total de 28.464,80 Francs (4.339,43 Euros) ce qui porte le montant du marché de 904.128,16 Francs TTC (137.833,45 Euros) à 932.592,96 Francs TTC (142.172,88 Euros), soit une augmentation de 3,14%.

B) Lot n° 3 "Terrassement et pose de canalisations" :

- Modification du tracé initial due à la présence de blocs calcaire et béton, au droit du parapet de l'embarcadère, et percement par carottage du musoir, coté "port de pêche", pour un montant total de 26.112,66 Francs TTC (3.980,85 Euros) ce qui porte le montant du marché de 312.849,68 Francs TTC (47.693,63 Euros) à 338.962,34 Francs TTC (51.674,48 Euros), soit une augmentation de 8,35%.

L'avenant n° 1 correspondant à ce lot n° 3 a reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 04 décembre 2001.

En conséquence, il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter les avenants n° 1 aux travaux de déplacement de la station de relais de dragage du port de Royan.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité de réaliser des travaux complémentaires relatifs au lot n°1 et au lot n° 3 pour l'opération de déplacement de la station de relais de dragage du port de ROYAN,
- VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 4 décembre 2001,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'approuver l'avenant n° 1 au marché conclu avec l'entreprise INDUSTRIELEC, pour le lot n° 1 "Station de relevage des eaux de dragage", pour un montant de 28.464,80 Francs TTC (4.339,43 Euros)
- D'approuver l'avenant n° 1 au marché conclu avec l'entreprise DAVID ROUTES & T.P., pour le lot n° 3 "Terrassement et pose de canalisations", pour un montant de 26.112,66 Francs TTC (3.980,85 Euros).
- D'autoriser le directeur de la Régie Autonome du Port de Royan, agissant par délégation, à signer l'ensemble des documents nécessaires à la conclusion des avenants à intervenir.
- D'imputer les dépenses correspondantes sur le crédits de la Régie Autonome du Port de Royan, inscrits au titre du budget 2001.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 21 décembre 2001
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS